

Lancement d'une pétition citoyenne sur le site de l'Assemblée Nationale pour demander la création d'une Mutuelle complémentaire gérée par la Sécurité Sociale

La cotisation aux Assurances santé complémentaires (Mutuelles, Instituts de prévoyance et Compagnies d'assurance) ne cesse d'augmenter. Plus 6% en moyenne en 2025 et plus de 25% en trois ans. Les Complémentaires santé sont moins égalitaires que la Sécu dans la mesure où les prestations couvertes par les mutuelles dépendent du niveau de contrat souscrit (de base, intermédiaires et optimum). Moins égalitaires, elles sont aussi moins solidaires, notamment pour les retraités : les plus modestes d'entre eux consacrent plus de 10% de leurs revenus pour payer les soins restant à leur charge après le remboursement par la Sécu, contre moins de 4% pour les retraités plus aisés. Moins égalitaires et moins solidaires, les Assurances complémentaires sont aussi moins efficaces : alors qu'elles ne remboursent que 12,5% des soins, leurs frais de gestion atteignent, en 2024, la somme exorbitante de 8.7 milliards. A l'inverse, la Sécu qui rembourse 80% des soins ne consacre que 7 milliards d'euros aux frais de gestion. Autrement dit, quand vous versez 100 euros à votre complémentaire santé seulement 80 euros vont au remboursement des soins tandis que lorsque vous cotisez 100 euros à la Sécu, plus de 95 euros vont aux soins.

C'est pourquoi nous demandons la création d'une Mutuelle complémentaire gérée par la Sécurité sociale respectant ses principes fondateurs de solidarité pour le financement (chacun paie en fonction de ses moyens), d'égalité pour les prestations (chacun reçoit en fonction de ses besoins) et de démocratie. **Cette Mutuelle complémentaire de la Sécu financée par les cotisations venant en complément de l'Assurance maladie obligatoire permettrait une prise en charge intégrale par la Sécu de l'ensemble des actes de soin et de prévention relevant de la solidarité et ayant montré leur efficacité.** Les complémentaires actuelles deviendraient des assurances supplémentaires pour des actes relevant du confort ou n'ayant pas démontré leur efficacité. **La gestion unique par la Sécu de l'Assurance maladie obligatoire et de l'Assurance maladie complémentaire, permettant de supprimer le doublon actuel des frais de gestion entre Sécu et Complémentaires, entraînerait l'économie d'au moins 8 milliards de frais de gestion inutiles qui pourraient être utilisés pour améliorer l'accès aux soins.**

Nous signataires demandons la création pour nous tous d'une Sécu Intégrale gérant l'Assurance maladie obligatoire et l'Assurance complémentaire santé.

Lien vers la pétition : <https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5254#>

Premiers signataires : Philippe Barrier auteur réalisateur ; François Bourdillon, ancien directeur général de Santé Publique France; Jean Brami, médecin généraliste; Pierre-Louis Bras, inspecteur général des affaires sociales honoraire, ancien directeur de la sécurité sociale; Julia Cagé professeur d'économie; Edouard Couty , ancien directeur des hôpitaux, Mady Denantes, médecin généraliste; Brigitte Dormont, professeure d'économie de la santé; Hector Falcoff, médecin généraliste, SFTG Recherche; Alain Fischer, professeur de médecine, ancien président de l'Académie des sciences ; Anne Gervais, hépatologue hospitalière; André Grimaldi, professeur de médecine; Isabelle Guéguen, infirmière; Dora Lévy, médecin généraliste; Anne Marie Magnier professeure de médecine ; Didier Ménard, médecin généraliste; Olivier Milleron, cardiologue hospitalier; Israël Nisand, professeur de médecine ; Claude Rambaud, vice-présidente du Lien, association d'usagers de la santé ; Camille Spire, présidente de l'association AIDES ; Jean Paul Vernant, professeur de médecine; Pauline Vetillard, médecin généraliste.